

## REPUBLIQUE DE HAITI

# MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES UNITÉ DE COORDINATION DE PROJETS COMMISSION NATIONALE DES MARCHES PUBLICS

#### AUDIT DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES PAR LE

# Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP)

**POUR L'EXERCICE 2014 – 2015** 

Rapport Final Novembre 2016





#### TABLE DES MATIERES

#### AUDIT DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

#### MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION Exercice 2014 - 2015

#### I. INTRODUCTION

- 1.1. Contexte de la Mission
- 1.2. Objectifs
- 1.3. Méthodologie

#### II. ORGANISATION STRUCTURELLE

- 2.1. Cadre Légal et Réglementaire applicable
- 2.2. Organisation, mécanismes décisionnels
- 2.3. Effectivité des contrôles, manuel de procédures
- 2.4. Archivage
- 2.5. Planification

#### III. ECHANTILLONNAGE

- 3.1. Liste des Contrats
- 3.2. Statistiques de l'Echantillon soumis à l'Audit des Passations de Marchés

#### IV. LES PROCEDURES DE PASSATION

- 4.1. Constats
- 4.2. Tableau récapitulatif des résultats
- 4.3. Recommandations

#### V. LA GESTION CONTRACTUELLE

- **5.1.** Constats
- 5.2. Tableau récapitulatif des résultats
- **5.3. Recommandations**

#### **ANNEXES**

#### A:. FICHES DE REVUE DETAILLEE DES PROCEDURES DE PASSATION

#### B: FICHES DE REVUE DES CONDITIONS DE GESTION CONTRACTUELLE

#### I. INTRODUCTION

#### 1.1. Contexte de la Mission

A la demande de l'Unité de Coordination de Projets (UCP) du Ministère de l'Economie et des Finances, l'équipe Daniel Thirion International (DTI Inc.) à procédé à l'audit des procédures de passation de marchés appliquées par le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) au courant de l'exercice budgétaire 2014 – 2015.

L'audit comporte trois composantes: une prise de connaissance et évaluation de la structure organisationnelle dans le processus de passation au sein de chaque institution, une revue détaillée des procédures de passation proprement dites, et pour un échantillon déterminé, une revue des procédures de gestion contractuelle avec inspections physiques de fournitures livrées ou de travaux en cours ou achevés. Durant la mission, la firme DTI a été accompagnée par des représentants de la firme d'audit locale TURNIER S.A. dans un objectif de transfert de savoir-faire en matière des techniques d'audit de passation de marchés publics.

Dans le cadre plus général de la réforme de la gouvernance économique, le contexte de la mission d'audit s'inscrit dans l'exécution d'un plan d'action destiné à rendre effective la fonction de régulation de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) en matière de contrôle indépendant de l'application des procédures réglementaires, qu'elles concernent des passations de marchés dont les montants soient en dessous ou au-dessus des seuils fixés par la loi.

Faisant suite à l'élaboration d'un manuel de procédures pour la conduite d'audits en passations de marchés, et d'un atelier de formation de cadres supérieurs des entités de contrôle concernées ainsi que des firmes d'audit locales susceptibles de conduire de tels audits dans le futur, la présente mission est la première étape dans la mise en pratique des techniques d'audit dans le double objectif d'instaurer un contrôle indépendant effectif et de progressivement améliorer les pratiques de gestion au sein des autorités contractantes.

La mission d'audit qui couvrait aussi cinq autres institutions et unités de projet, s'est déroulée à Portau-Prince, Haïti, entre le 11 et le 30 juillet 2016.

#### 1.2. Objectifs

Selon les Termes de Référence de la mission, l'audit conduit au MSPP, vise à vérifier la régularité des processus de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics conclus entre le 01/10/14 et le 30/09/15. Plus spécifiquement, l'audit vérifiera la conformité des procédures aussi bien avec la réglementation en vigueur, que l'adhésion des gestionnaires aux principes fondamentaux d'économie, de transparence, d'efficacité, et d'équité. Le contrôle porte aussi sur l'organisation des autorités contractantes dans leur mission de planification, de contrôle budgétaire, de suivi et de tenue des données de gestion au travers notamment d'un archivage ordonné attestant de l'adéquation de leur administration aussi bien dans les phases de passation que dans la gestion des contrats. A ce titre, l'audit inclut aussi une composante de contrôle de phases d'exécution des engagements pris, leur conformité aux conditions contractuelles, et dans la mesure du possible, la qualité des biens et services livrés ou exécutés.

#### 1.3. Méthodologie

La méthodologie d'intervention s'est articulée comme suit :

#### 1.3.1 Étapes de l'intervention:

- Réunion préparatoire de DTI avec la CNMP au cours de laquelle des informations ont été échangées et les attentes précisées en vue du démarrage de la mission;
- Réunion d'ouverture de la mission, coordonnée par la CNMP, à laquelle ont participé les auditeurs de DTI, les auditeurs des firmes d'expertise comptable locales, les membres de la CNMP et du Comité de Suivi au cours de laquelle la méthodologie, le manuel de procédures, le programme de travail et autres éléments ont été présentés;
- Réunion d'introduction coordonnée par la CNMP dans chacune des institutions à auditer en vue d'une part de présenter les auditeurs des firmes locales et de DTI, et d'autre part de rappeler les objectifs et les étapes de l'audit de même que les attentes en termes de documents à produire et informations à fournir aux auditeurs pour assurer le succès de la mission. Les visites d'introduction de DTI coordonnées par la CNMP et effectuées en compagnie des membres de la CNMP et du Comité de Suivi, de Supervision et de Validation auprès des autorités contractantes auditées ont eu pour effet de démontrer le niveau élevé de professionnalisme des instances de pilotage de la mission et assurer un maximum de coopération de la part des Autorité contractantes;
- Les auditeurs, au cours de la mission, ont examiné les documents et tenu des réunions formelles et informelles avec les responsables de la passation des marchés afin d'obtenir les précisions nécessaires à leur bonne compréhension de la situation;
- En cours d'audit, les auditeurs accompagnés des représentants du Comité de Suivi et assistés de représentants des institutions auditées ont également effectué des visites sur site afin de mieux évaluer la gestion physique des marchés.

#### 1.3.2. Résolution des difficultés rencontrées :

- Le calendrier de démarrage et d'exécution de la phase terrain de la mission qui a été retenu en fonction de la disponibilité des listes de marchés sollicitées des autorités contractantes.
- Concernant ces listes, il est à noter que les retards enregistrés dans leur transmission ont impacté la date de démarrage de la mission et ont rendu difficile l'établissement d'un calendrier d'intervention globale. D'où un décalage dans les dates initialement prévues pour le démarrage et le déroulement des différentes interventions sur place de la mission.

#### 1.3.3 La mise en œuvre de la méthodologie d'Audit :

• La méthodologie s'est attachée à respecter fidèlement les phases de travail et leur structure telles qu'elles sont exprimées dans le manuel des procédures d'audit adopté par la CNMP et qui avait servi de support aux séances de formation qui s'étaient tenues en avril 2015. Les phases principales de l'audit ont donc consisté en les étapes suivantes.

La phase d'audit débute à partir de la réception des listes de contrats de la part de chaque institution afin de définir un échantillon représentatif des procédures et types de contrats conclus

durant la période sous audit. L'échantillon a été validé par le Comité de Suivi, de Supervision et de Validation et dans plusieurs cas le Comité a ajouté des contrats en plus de ceux recommandés par DTI. Le résultat de ces ajouts a été bien évidemment d'augmenter le nombre de contrats à revoir et d'accroître ainsi le degré de représentativité de l'échantillon dans toutes ses composantes.

- Après validation de ces listes par le comité de suivi de la mission, et la mise à disposition des archives relatives à ces contrats par les institutions concernées, l'audit s'est déroulé par la collecte méthodique des informations requises pour l'établissement des fiches de revue détaillées couvrant spécifiquement la procédure de passation depuis la phase de publication ou d'invitation jusqu'à la signature du contrat. Ces fiches de revue détaillée sont présentées à l'Annexe A du présent rapport.
- Les informations couvrant les phases de gestion contractuelle ainsi que les constats résultant de visites d'inspection, sont également rassemblées sur des fiches de revue composées à partir de données de gestion administrative de projet typiquement menée à la suite de la gestion des passations de marchés. Ces fiches de revue détaillée sont présentées à l'Annexe B du présent rapport.
- En considération du contexte particulier de l'audit et de sa fonction dans le cadre des efforts de réforme des pratiques de gouvernance par les autorités contractantes, comme par les institutions de contrôle et de régulation, un accent particulier a été marqué sur la définition de recommandations pratiques couvrant autant que possible les aspects d'organisation, de gestion des procédures de passation, et du contrôle de conformité des biens et services avec les conditions contractuelles.

# II. ORGANISATION STRUCTURELLE DU MSPP EN MATIERE DE PASSATION DE MARCHES

#### 2.1. Cadre Légal et Réglementaire applicable

Le Ministre n'a pas formellement désigné un représentant et il est la personne responsable du marché. Il n'y a pas d'Unité/Cellule de passation des marchés au sein du Ministère. Les responsabilités de la passation des marchés sont réparties entre le Ministre et la Commission Ministérielle des Marchés Publics (CMMP).

La CMMP a été créée selon les procédures règlementaires. En 2015, elle est passée de 7 à 5 membres: 2 ingénieurs, 2 comptables, 1 avocat. Le président de la CMMP agit à titre d'expert en passation des marchés et assure le leadership au sein de la CMMP. La CMMP prépare le plan de passation suite à l'annonce par les responsables techniques des marchés qu'ils doivent passer, vérifie la disponibilité des fonds, effectue les études préalables si elles sont nécessaires, prépare les dossiers avec l'apport des techniciens, utilise pour les contrats de montants sous les seuils, les documents de passations des marchés développés par le MSSP car il n'existe pas de dossiers-type d'application générale au niveau national pour les appels d'offres financés par le Trésor. Les documents-types validés par la CNMP n'ont pas encore été approuvés par les Autorités.

Le cadre est essentiellement conforme aux dispositions de la Loi.

#### 2.2 Organisation, mécanismes décisionnels

La CMMP ne traite que des marchés financés par le budget national. Les marchés financés par la coopération externe sont traités par les unités de gestion des projets. L'ouverture des offres et leur évaluation sont la responsabilité du Comité d'Ouverture des Plis et l'Evaluation des Offres (COPEO). Les qualifications des membres des COPEO sont généralement adaptées au domaine du marché à passer. En fait, le COPEO se compose des membres de la CMMP et au moins 3 des 5 membres de la CMPM y participent. Les experts du MSPP y participent lorsqu'une expertise additionnelle est requise. Ils utilisent les formats standards de la CNMP. Le COPEO soumet ses recommandations au Ministre. Si les montants des marchés se situent au-dessus des seuils l'intervention de la CNMP est obligatoire. L'Unité d'Études et de Programmation (UEP) au sein du Ministère revoit les documents de la CMMP avant la signature du Ministre.

L'organisation est également conforme aux dispositions de la Loi

#### 2.3 Effectivité des contrôles, manuels de procédures

Il n'existe pas de manuel de procédures propre au MSPP. Il n'existe pas non plus de service d'audit interne qui interviendrait pour revoir les dossiers de marchés. Le seul contrôle qui est effectué est celui de l'UEP avant signature des documents par le Ministre.

#### 2.4 Archivage

Il n'existe pas de procédures d'archivage des dossiers de passation et d'exécution des marchés. Il n'existe pas de personnel formé et dédié à l'archivage. Les appels d'offres portent un numéro séquentiel mais le système ne garantit pas que la liste des marchés comporte tous les marchés parce que certains marchés sont lancés et sont bloqués en raison de manque de fonds.

#### 2.5 Planification

Le plan de passation des marchés ne couvre que les marchés passés par le MSPP, c'est-à-dire les marchés financés par le budget national. Les projets financés par la coopération externe sont passés par les unités de gestion des projets. En 2014-15, le plan prévisionnel annuel de passation des marchés a été transmis à la CNMP mais pas en 2015-16. Même chose pour le rapport d'activités. En fait, il n'existe pas de réelle planification des marchés puisque les budgets sont essentiellement révisables. C'est la raison pour laquelle certains marchés sont passés, signés et connaissent un début d'exécution pour ensuite s'arrêter faute de ressources financières pour poursuivre et terminer le contrat.

#### **Constats**

• Le personnel technique de la passation des marchés est insuffisant en nombre. Le président de la CMMP effectue, à lui seul, la grande partie du travail préliminaire, de préparation et de suivi des Documents d'Appel d'Offres (DAO);

- Absence de contrôle interne. La vérification de l'UEP ne porte pas sur les aspects de passation des marchés à proprement parler mais plutôt sur le respect des étapes de la procédure;
- Le système d'archivage et les connaissances du personnel dans ce domaine sont inexistants;
- Le plan de passation des marchés (PPM) n'est pas un outil de gestion mais plutôt une formalité bureaucratique;
- L'imprévisibilité des recettes et les changements apportés au budget national en cours d'exercice - habituellement des coupures - qui amènent l'arrêt de chantiers/marchés importants est une situation extrêmement coûteuse pour le Pays.

#### **Recommandations**

- Création d'une unité de passation des marchés au sein du MSPP et la doter des moyens nécessaires. L'unité de passation des marché agit comme représentant de la PRM et met en œuvre les procédures de passation des marchés (voir article 5 de la loi) qui prévoit que c'est la personne responsable du marché qui met en oeuvre les procédures de passation et d'exécution des marchés. Les CMMP et CSMP sont des organes administratifs placées auprès de la PRM, article 6, par.1, in fine.
- o Instaurer un système de contrôle pour garantir la conformité des étapes de la procédure, aussi bien la qualité des documents que leur conformité à la loi et la réglementation;
- o Instaurer un système d'archivage uniforme dans tous les Ministères et Établissement publics, doter la fonction « archivage » des moyens nécessaires et former le personnel;
- Faire du PPM un outil de gestion; établir des priorités parmi les projets, choisir ceux pour lesquels les crédits existent et bloquer les crédits une fois que le marché est approuvé par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) de manière à garantir que les marchés ne seront pas affectés par des coupures de budgets ultérieurement en cours d'année fiscale. Si les fonds sont bloqués au moment de l'approbation du marché, les projets en cours d'exécution ne seront pas perturbés.

#### III. ECHANTILLONNAGE

La définition des échantillons a suivi l'approche préconisée dans la Proposition Technique DTI du 6 juin 2016. Sur la base des listes de contrats de chacune des institutions à auditer, disposant des informations minimales en accord avec les Termes de Références (TDR), le consultant a établi son échantillon par institution avec l'objectif de couvrir de façon représentative toutes les méthodes de passation, les types et les montants des contrats. Conformément aux TDR, l'échantillon représente de l'ordre de 50% des marchés de montants élevés (au-dessus des seuils de revue préalable), 20% des marchés dont les montants sont sous les seuils de publication afin d'assurer une représentativité fiable avec l'audit de 30% de l'ensemble des contrats signés pendant la période sous audit. D'autres critères sont intervenus en fonction du contenu des listes de contrats, avec par exemple le nombre d'avenants concédés, de procédures de compétitivité restreinte, etc...

Les sélections d'échantillons ont été transmises par le consultant à l'agent de la CNMP désignée comme point focal, au fur et à mesure de leur établissement. Comme précisé plus haut, l'échantillon a été validé par le Comité de Suivi, de Supervision et de Validation et dans plusieurs cas le Comité a ajouté des contrats en plus de ceux recommandés par DTI. Le résultat de ces ajouts a été bien évidemment d'augmenter le nombre de contrats à revoir et d'accroître ainsi le degré de représentativité de l'échantillon dans toutes ses composantes.

Le tableau suivant établit les statistiques de l'échantillon des contrats dont les procédures ont été revues de façon détaillée.

La liste soumise par le MSPP contient 17 contrats et l'échantillon retenu comporte six (6) contrats de travaux sur un total de 12 listés, et deux (2) contrats de fournitures sur un total de cinq contrats listés.

Tous les contrats de travaux de la liste sont relatifs à des montants sous le seuil de revue de la CNMP (<40M Gdes) et sont listés être attribués par procédure AOR.

Les contrats de fournitures sont aussi de montants sous le seuil (< 25M Gdes) et tous passés par Demandes de Prix.

Les dossiers du MSPP sont généralement incomplets en raison d'un archivage déficient.

La Direction de l'Unité des Etudes et de la Programmation (UEP) indique que les archives avaient été correctement constituées mais conservées au Cabinet du Ministre puis égarées lors du changement d'administration.

## 3.1. Liste des contrats de l'Echantillon

Objet de la transaction	Nature	Montant	Montant HTG	Mode de	Entreprise attributaire
		USD		passation	
Construction d'un CSL à Bras de Gauche	T		23,678,522	AOR	AEC
Construction d'un CSL à Tozia	T		25,830,850	AOR	BACEE
Construction Centre d'isolement EBOLA	T		28,920,886	AOR	JMN Constructions
Réhabilitation Hôpital Notre Dame du Perpétuel Secours	Т		37, 675,787	AOR	ETRAMEC SA
Phase 2	1		37,073,787	AOK	ETRAINEC SA
Réhabilitation Bloc opératoire (Bon Repos)	T		37,553,592	AOR	ETRAMEC SA
Construction Buanderie, chambre froide, réfectoire & cuisine	T		32,336,565	AOR	EC (Engineering Corps)
Acquisition 8 véhicules ambulance pour le Centre	F	\$432,000			
ambulancier du Sud				DC	Hinoto
Addition de 4 véhicules fermés modèle 2015 (type		\$216,000		DC	
ambulance)					
Matériels de Bureaux Hôpital Notre Dame du Perpétuel	F		10,991,937.00	DC	General Engineering Services
Secours à Bon Repos					

# 3.2. Statistiques de l'Echantillon

MINISTERE DE LA	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION (MSPP)								
UNITE DES ETUDE	UNITE DES ETUDES ET DE LA PROGRAMMATION (UEP)								
Type de Contrat	Procédure	Ratio sur Non	nbre		Ratio sur Montants				
		Nmbre	Nmbre	Ratio	Montant	Montant	Ratio		
		Total	Echant.	%	Total	Echant.	%		
		(1)	(2)	(2)/(1)	(3)	(4)	(4)/(3)		
TRAVAUX	AOR	12	6	50.0%	281,452,816	185,996,203	66.1%		
FOURNITURES	Sollicit. de prix	5	2	40.0%	49,681,709	40,151,937	80.8%		
Total MSPP		17	8	47.0%	331,134,525	226,148,140	68.3%		

#### IV. LES PROCEDURES DE PASSATION

Note: les fiches de revue détaillée correspondantes sont présentées à l'Annexe A ci-après.

Les six contrats de travaux audités sont listés comme des AOR mais deux d'entre eux ne disposent pas des archives suffisantes pour un contrôle effectif. Les quatre procédures revues sont menées avec des conditions allégées pouvant être discutables mais la méthode de sélection, conduisant dans tous les cas revus à retenir l'offre moins disante, est jugée conforme pour ces contrats.

Les deux autres procédures pour marchés de travaux et non documentées, sont elles-mêmes jugées non conformes par la CSC/CA qui les valide toutefois à titre exceptionnel. Il en est de même pour deux contrats de fournitures (MS08 et MS09).

Un double marché pour l'acquisition de véhicules résulte d'un fractionnement évitant la revue préalable des conditions de sélection par la CNMP. Cette revue aurait été critique car la procédure telle que menée a permis d'attribuer deux marchés totalisant \$648,000.00 USD au seul soumissionnaire en l'espace de 45 jours.

#### 4.1. Constats

- Les passations de quatre marchés de travaux par AOR appellent aux mêmes constats. L'usage de la formule d'AOR limite la compétition sans satisfaire les conditions réglementaires. Il s'agit de travaux de bâtiments utilisant des technologies standards de construction pouvant intéresser un plus grand nombre d'entreprises générales nationales;
- La sélection sur base d'une grille attribuant 70 points à l'offre technique, et 30 points à l'offre financière, est peu adaptée pour un marché de travaux pour lequel le choix de l'offre moins disante parmi les entrepreneurs jugés qualifiés, s'avère la plus adéquate;
- La grille jugeant des qualifications techniques inclut des critères discutables, tels que:
  - la proposition de délai d'exécution (20 pts), qui est en fait une composante des coûts;
  - la recevabilité du dossier administratif (10 pts), qui est en fait une condition pure et simple de la considération de l'offre;
  - les considérations de l'esthéticité et de l'exhaustivité de l'offre (10 pts) qui sont pour l'une, une ouverture à la subjectivité des évaluations, et pour l'autre, une condition sine qua non de la recevabilité de l'offre.
- Deux contrats consécutifs à la même entreprise (MS04 et MS05) peuvent être considérés résultants d'un fractionnement non réglementaire d'un marché.
- Deux marchés pour l'acquisition de véhicules de type ambulance peuvent aussi être considérés comme un fractionnement évitant notamment la revue préalable de la CNMP. Les deux marchés totalisant \$648,000.00 USD, et étant passés à 46 jours d'intervalles dans des conditions non compétitives (une seule offre lors de la première sélection par demandes de cotations, puis addition de véhicules par accord direct).
- La procédure d'un dernier marché de fournitures n'est pas documentée mais le contrat revu, s'il
  contient bien les documents administratifs du titulaire, ne contient pas de bordereau descriptif
  des matériels à livrer.

■ Il a été mentionné lors de la mission d'audit que l'on retrouve très fréquemment les mêmes personnes dans les COPEO. Les auditeurs estiment que si cela est exact, il ne s'agit pas d'un problème majeur et que la faible expertise du domaine est probablement la cause principale de cette situation. En effet, l'article 8.1 de la Loi prévoit la composition des membres des COPEO : Membres de la CMPM auxquels sont adjoints des experts provenant d'autres ministères, des unités de projets ou des experts indépendants. Dans le cas d'espèce, les experts de DTI ont été informés qu'il est difficile d'obtenir le concours des experts venant d'autres ministères ou des unités de projets car ceux-ci sont surchargés. Les experts indépendants ne sont pas très intéressés à participer à des travaux financés par le Trésor. En fait, ce sont toujours les mêmes personnes qui interviennent dans le processus.

### 4.2. Tableau Récapitulatif des Résultats

#### MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION TRAVAUX **Opinion** Fiche **Objet** Titulaire Commentaires Lot Montant ■ Lettre d'Invitation non datée Programme de Réhabilitation et de MS01 ■ Délai d'exécution non imposé Reconstruction des Hôpitaux et • Critères de qualification permettant la subjectivité des Centres de Santé évaluations • Présence de documents administratifs non imposée mais C Construction d'un CSL à cotée (10 pts) • Le contrat contient le rapport confidentiel d'analyse des CÔTE de FER **AEC** 23,678,522.00 offres • Attribution conforme au soumissionnaire reconnu qualifié et moins disant Lettre d'Invitation non datée **MS02** ■ Délai d'exécution non imposé • Critères de qualification permettant la subjectivité des évaluations $\mathbf{C}$ Construction d'un CSL à PESTEL **BACEE** 25,830,850.00 • Présence de documents administratifs non imposée mais cotée (10 pts) Une seule offre Attribution conforme ■ Lettre d'Invitation générique **MS03** ■ Délai d'exécution non imposé • Critères de qualification permettant la subjectivité des **JMN** Construction d'un Centre d'Isolement évaluations C 28,920,886.45 de l'Ebola à MORNE-A-CABRIS Construction • Présence de documents administratifs non imposée mais cotée (10 pts) Attribution conforme MS04 Programme de Réhabilitation de • Critères de qualification permettant la subjectivité des l'Hôpital N-D du Perpétuel Secours évaluations à Bon Repos C Deux offres Attribution conforme au moins disant Phase 2 de Travaux

37,675,786.87

■ Travaux interrompus à 90% du contrat

**ETRAMEC** 

MS05	Réhabilitation du Bloc Opératoire, et divers travaux	ETRAMEC	37,553,592.39	<ul> <li>Procédure non documentée</li> <li>La pratique de passation de ce contrat consécutif à la Phase 2, peut être considérée un fractionnement non conforme à Loi</li> <li>Visa CSC/CA "à titre exceptionnel"</li> <li>Procédure non conforme (rendue acceptable par CSC/CA</li> <li>Travaux interrompus à 30% du contrat.</li> </ul>	NCA
MS06	Construction d'une Buanderie avec chambre froide, réfectoire et cuisine.	ENGINEERING CORPS	32,336,564.90	<ul> <li>Procédure non documentée</li> <li>Procédure jugée non conforme par CSC/CA qui accorde néanmoins son visa à titre exceptionnel.</li> </ul>	NCA
FOUR	NITURES				
MS07	Acquisition de 8 Véhicules Ambulance pour le Centre ambulancier du SUD	HINOTO	\$432,000.00 USD	<ul> <li>Demande de Cotations à 3 fournisseurs</li> <li>Une seule offre</li> <li>Absence de PV d'Ouverture</li> <li>Aucune explication sur le manque d'offres</li> <li>Délai de livraison de 30 jrs non vérifié</li> </ul>	С
	Addition de 4 véhicules identiques	HINOTO	\$216,000.00 USD	<ul> <li>Attribution 45 jours plus tard de 4 véhicules supplémentaires.</li> <li>Situation suspicieuse évitant la passation d'un marché avec revue CNMP.</li> <li>Le total de \$648,000.00 USD sans compétition est non économique et non transparente.</li> <li>Visa CSC/CA rend la procédure acceptable mais n'enlève pas la suspicion de manipulation de la procédure d'acquisition.</li> </ul>	NCA
MS08	Acquisition de Matériels de bureau pour l'hôpital Notre-Dame du Perpétuel Secours à Bon Repos	GES	10,991,937.00	<ul> <li>Procédure de Demande de Cotations non archivée à l'exception de la demande vers 3 fournisseurs et du contrat</li> <li>Le devis descriptif ne pouvait permettre une comparaison objective des cotations</li> <li>Le visa de la CSC/CA rend la procédure acceptable</li> </ul>	NCA

#### 4.3. Recommandations

- C'usage de la procédure par appel d'offres restreint est une procédure exceptionnelle qui ne s'impose pas pour des travaux de bâtiments de type standard. La procédure par appel d'offres ouvert est la procédure réglementaire de référence et particulièrement recommandée pour des marchés de travaux de technologie standard.
- Quelle que soit la méthode de passation de marchés pour travaux ou de fournitures, le délai d'exécution, ou de livraison, doit être imposé car il est une composante du coût et donc du prix offert.
- O La procédure utilisant une grille par points pour mesurer les qualifications d'un soumissionnaire, est à éviter dans un souci de transparence. L'usage de critères mesurables avec la juste définition de seuils d'acceptabilité, est recommandé.
- O Dans la mesure des qualifications du soumissionnaire, la recevabilité et l'exhaustivité des documents administratifs ne peuvent être compromises. Par ailleurs, les types de documents requis pourraient être réduits, en vue d'être éventuellement complété par le seul soumissionnaire retenu. Mais dès que l'imposition est établie dans les conditions de participation, elle doit être vérifiée comme étant remplie par le soumissionnaire.
- La considération de l'estheticité de l'offre est un critère subjectif devant être évité dans un souci d'équité et de transparence.
- o Les situations de fractionnement de contrats permettant d'éviter les dispositions réglementaires de passation de marchés, ne sont pas acceptables.

#### V. LA GESTION CONTRACTUELLE

Note: Les fiches de revue détaillée correspondantes sont présentées à l'Annexe B ci-après.

Les travaux de la reconstruction et expansion de diverses salles de l'Hôpital Notre Dame du Perpétuel Secours à Bon Repos dans la Commune de Croix-des-bouquets sont repartis aux 3 phases, dont la troisième phase est repartie en 3 lots. Les deux premières phases de reconstruction ont été achevées il y a presque un an. L'audit de la gestion contractuelle se tenait sur deux marchés portant sur la Phase 2 et le Lot 1 de la Phase 3. La Phase 2 est déjà achève tandis que les travaux pour la Phase 3, Lot 1 se sont arrêtés à 37% d'achèvement physique à cause du manque des fonds. La Direction de l'Organisation des Services de Santé (DOS) du Ministère de Santé a été chargé du suivi et surveillance de tous les marchés de la réhabilitation de l'hôpital et tient la responsabilité jusqu'au présent. On peut s'interroger sur la division des travaux en plusieurs phases, à la limite on pourrait croire qu'il s'agit de fractionnement. En réalité, les choses sont différentes : la division des travaux en plusieurs phases résulte de la disponibilité de trésorerie amenant l'Unité d'Études et de Programmation (UEP) à considérer des phases progressives d'exécution. Les auditeurs ont pu vérifier eux-mêmes que les travaux de la première tranche ne sont pas terminés.

#### 5.1. Constats

- La question de non-paiement pour cause du manque de financement est très problématique. En effet, la réception définitive des travaux du Lot 2 a été effectuée le 12 décembre 2015, la garantie de bonne exécution de 10% n'a pas encore été restituée à cause de manque des fonds. Pour la Phase 3, Lot 1, seule l'avance de 30% du montant du marché a été décaissée. L'entreprise a soumis une deuxième facture mais le MSPP n'a pas pu encore l'honorer. Ces documents sont acheminés au MEF et il n'existe pas de copie au MSPP pour consultation.
- Cette situation affecte la crédibilité de la commande publique et a un impact majeur sur la phase de passation de marchés, réduisant l'intérêt du secteur privé et donc la qualité de la participation de firmes qualifiées, et aussi en tendant à augmenter les prix pour couvrir les risques d'impayés.
- En ce qui concerne la gestion de la Phase 3, Lot 1, l'entreprise à démobilisé à cause du manque de paiements. Il n'existe pas de caution de bonne exécution dans le cadre de ce projet. Cependant le marché exige une retenue de garantie de 10% libérable à la réception définitive. La mise en suspens ou l'arrêt de travaux est très coûteuse car, outre les coûts de remobilisation, une reprise de travaux dégradés va s'avérer nécessaire. L'entreprise peut aussi décider de résilier le contrat, forçant ainsi un nouveau marché plus coûteux.
- A l'heure actuelle et malgré le fait qu'une grande partie de l'hôpital a déjà été construite, la mise en opération de l'hôpital doit attendre les installations et les équipements de l'ensemble des salles. A cause de manque des fonds, il n'y a aucune activité de construction sur le site à l'heure actuelle.
- La Phase 2 est achevée. Mais bien que les travaux sont toujours en bon état sauf pour de petites dégradations ou travaux correctifs qui seront faciles à rectifier, le manque de sécurité sur le site a permis certains vols de climatiseurs alors que le nombre de gardiens vient d'être encore réduit de quatre à deux personnes.

La Direction de l'Organisation des Services de Santé (DOSS) du Ministère de Santé a affirmé n'avoir pas été en mesure de réaliser effectivement le suivi et le contrôle de ces marchés, du fait que la direction ne disposait pas tous les moyens logistiques et humaines nécessaires pour accomplir cette mission. Ils n'ont pu effectuer que peu d'inspections et n'ont fourni aucun rapport de supervision.

# 5.2. Tableau Récapitulatif des Résultats

## MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

TRAVAU	TRAVAUX						
# Fiche	Objet du Contrat	# Lot	Titulaires	Contrat	Opinion		
MS04G	Phase 2 des Travaux de réhabilitation de l'Hôpital N-D du Perpétuel Secours de Bon Repos		ETRAMEC S.A.	35,675,786.87	<ul> <li>Les travaux du nouvel hôpital comprennent la reconstruction et l'addition des bâtiments et installations requises pour un hôpital régional répondant au tous les besoins de santé. Les travaux sont repartis en 3 phases à couvrir en différents lots.</li> </ul>		
					• La Phase 2 comprend la construction d'une buanderie incluant chambre froide, un réfectoire, une cuisine, et un pavillon privé de 60 lits		
					<ul> <li>Selon la DOSS, les travaux ont été complétés à 90% et puis arrêtés faute de financement, mais le second contrat de valeur similaire est attribué le 03/09/15 à la même entreprise.</li> </ul>		
					• Le contrat du 15/05/15 avait un délai d'exécution de 3 mois.		
					Un certificat de réception (ND) aurait été délivré le 12/12/15		
MS05G	Hôpital N-D du perpétuel Secours de Bon Repos Réhabilitation du Bloc Opératoire, Résidence du petit Personnel, Imagerie, et Travaux Divers		ETRAMEC S.A.	37,553,592.39	<ul> <li>Seule l'avance de démarrage a été décaissée et les travaux ont été arrêtés faute de financement.</li> <li>Le premier contrat du 15/05/15 avec un délai de 3 mois, aussi bien que le contrat du 03/09/15 avec un délai de 6 mois ont été arrêtés faute de financement.</li> <li>Le dossier technique des deux projets parait bien établi.</li> <li>DOSS admet qu'ils n'ont pu appliquer une mission de supervision adéquate mais seulement un suivi périodique.</li> <li>Aucune documentation archivée ne permet de se faire une idée sur l'organisation et les conditions de gestion.</li> <li>Les travaux inspectés sont apparus de qualité satisfaisante mais les avancement physiques restent partiels et représentent des opérations de gros œuvre qui pourraient bien être l'objet de dégradation sous les conditions courantes des édifices.</li> </ul>		

#### 5.3. Recommandations

- Au point de l'avancement des travaux, la mobilisation de fonds pour compléter les projets devraient être une priorité afin de viabiliser l'hôpital.
- Le MSPP doit considérer comme son obligation de respecter ses propres engagements contractuels et payer la valeur certifiée des travaux exécutés.
- O Considérant que le site de l'hôpital se trouve dans un environnement d'une véritable absence de sécurité avec de plus, un mur de clôture insuffisant, il apparaît nécessaire d'améliorer les dispositions de sécurité en urgence, désignant un nombre suffisant de gardiens, et en renforçant le mur de clôture (à surmonter de barbelés, ou tessons de bouteille par exemple).pour prévenir les vols, le vandalisme, et l'accès de toute personne non autorisée.
- O Considérant les ressources limitées de la DOSS, il est nécessaire de désigner un bureau de supervision pour réaliser le suivi et contrôle des grands marchés de travaux.





Vues générales du patio de l'hôpital, travaux de la Phase 2



Retrait des climatiseurs extérieurs pour le stockage à l'intérieur



Dégradations notées sur un acrotère



Phase 3, Lot 1: gros œuvre du bloc opératoire



Vue intérieure du futur bâtiment pour petit personnel

# **ANNEXES**

#### ANNEXE A. FICHES DE REVUE DETAILLEE DES PROCEDURES DE PASSATION

No d	le Fiche MS01	Date 19-26/07/2016 Auditeurs DTI, Inc. TURNIER S.A.
1	INSTITUTION AUDITEE	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION (MSPP)
	NOM DU PROJET	Programme de Réhabilitation et de Reconstruction des Hôpitaux et Centres de Santé
	REFERENCE DU MARCHE	PIP 14-15/001-A/MSPP

OBJET DU CONTRAT	Construction du Centre de Santé Sans Lit (CSL) de la Section BRAS DE GAUCHE, Commune de COTE DE FER
SERVICE BENEFICIAIRE	MSPP
TITULAIRE	
MONTANT CONTRACTUEL	23,678,522.00 Grdes
PROCEDURE DE PASSATION	AOR

Ce contrat est d'un montant inférieur au seuil de revue préalable de la CNMP et l'option est laissée à l'Autorité Contractante (AC) de procéder en accord avec les termes de Loi, c'est-à-dire, avec le respect des principes de concurrence, de transparence, et des règles de comptabilité publique.

DOCUMENTS D'APPEL D	'OFFRES	•	
Inscription au Plan de PDM, o Annuel de PMP	ou bien au Plan Prévisionnel	PIP 14-15	
I. Lettre d'Invitation	Date	Non datée sur document archivé	1
	Date de remise annoncée	07/01/15 (dans IS)	
	Soumissionnaires invités	1. AEC	
		2. Infrastructure & Construct	
		3. Consultation plus & Habitat	
II Instructions aux	Conformité administrative	Quitus fiscal type C	
Soumissionnaires		Patente valide	
		Certificat de visite	
		Inscription au RC	
	Capacité financière	Plan de charge de 6 mois	
	Capacité technique	- Liste personnel-clé + CV	
		- Liste des équipements avec	
		attestation de disponibilité	
		- planning exécution	
		- provenance matériaux	
		- Expér. similaires avec réf.	
	Délai d'exécution	ND	2
Formulaires de Soumission	Modèle de Soumission	OK	
	Tableau des Contrats en cours	OK	
	Modèle de Contrat	OK adapté au type de contrat	
	Certif. visite des lieux	OK	
III. Bordereau des Quantités	Bordereau des PU + descriptif	OK	
	Devis quantitatif/estimatif	Détaillé	

IV. Spécific. techniques		OK	
V. Plans		Vue en plan type CSL	
		Vue de façade principale	
Avis CNMP sur DAO:			
	Condition non applicable sous le	s seuils	
PV D'OUVERTURE			
	Date, heure d'ouverture	07/01/15 à 2PM	
	Nombre d'Offres	2	
		IC a décliné	
	Montants lus à l'ouverture	1. AEC 23,678,522	
		2. Consult+Habitat 27,678,522	
	Membres du COPEO	Désignation CMMP du 07/07/14	
		G. Ketler, T. Noel, D. Jean-Rémy, L.	
		Evans	
Rapport d'Evaluation			1
	Date du rapport, signatures	14/01/15 visa CMMP	
	Contrôle de recevabilité	Consult+Habitat ne présente pas de	
	administrative	Quitus ni Patente	
	Classemnt des offres corrigées	NA	
	Contrôle des qualifications	Sur base d'une grille:	
		Délai proposé 20 pts	
		Planning détaillé 10 pts	
		Bordereau correct 10 pts Expérience/Pers 6 pts	
		Experience/Fers o pts Equipments 4 pts	
		Dossier administratif 10 pts	
		Esthéticité/Exhaust. de l'offre 10 pt.	
		Total Technique 70pts	
		Total Teelinique Topus	
		Evaluation Financière 30 pts	
	Evaluation/Recommandation	L'évaluation suit la grille convenue	
		entre membres COPEO/CMMP.	
		Consult+Habitat reste considéré malgré	
		l'absence de documents admin. car	
		ceux-ci sont cotés sur 10.	3
		Eval. Tech+Fin	
		AEC 54/70+ 30/30 = 84%	
		Consult+Habitat $41/70 + 26/30 = 56\%$	
		Decommon detion AEC conforms	
COREO		Recommandation AEC conforme	
COPEO -	Date	14/01/15	
	Décision	14/01/15 AEC	
Avis CNMP sur Attribution	Decision	ALC	
Avis Chivir sur Auribüüön	Pas Applicable		
Publication de l'Attribution	Pas Applicable		
1 ushcanon de l'Attribution	Date	Non documentée	
	Support de publication	NA NA	
Notification du Marché	Support de publication	INA	<u> </u>
rouncation du Marche	Date	ND	
Revue de l'offre sélectionnée	1	IND	
Revue de 1 oure selectionnes			

		Conformité	OK			
			présente un délai de 6 mois			
Cont	rat signé					
		Date	Non daté	*		
		Montant	23,678,522.00 Gdes			
		Entrepreneur	AEC			
		Délai d'exécution	#3, Delmas 75 6 mois			
		Conformité au modèle des	OK			
		DAO	garantie de 6 mois			
		Conformité Caution BE	Pas requise, mais retenue de garantie de 10% pouvant être cautionnée à la Réception Provisoire			
		Visa CSCCA	OK 28/09/15 avec 4 autres contrats			
Com	mentaires					
1	L'archivage de la Le donc, être datée	ettre d'Invitation doit aussi servir à	indiquer le début de la période de soumissi	ion et		
2	Le délai d'exécution	n'est pas imposé et est une compo	osante de la grille d'évaluation technique			
3	Certaines conditions pas à une cotation p		re au rejet ou à une demande d'information,	mais		
4	Le contrat contient l	e rapport (confidentiel) d'analyse	des offres			
5	Le contrat contient le rapport (confidentiel) d'analyse des offres  Revue rapide de PU Béton de fondations 23,800/m3 BA en élévation 27,000/m3 maçonnerie de parpaing 2,225/m2 Total gros œuvre 11,194,957 Gdes Revêtements 8,827,940 gdes Boiseries, portes, fenêtres 2,285,500.00 Total finitions et équipements 12,483,565  La procédure AOR est conforme mais sous des conditions inadéquates de qualification des soumissionnaires. De plus, la similitude des montants des deux offres pourrait porter à croire que la collusion n'est pas à écarter. Il serait souhaitable que les institutions compétentes se penchent sur les offres, les examinent en détail et à la lumière des faits portent les conclusions et recommandations jugées appropriées.					

	No de Fiche MS02	Date 19-26/07/2016 Auditeurs DTI, Inc. TURNIER S.A.
2	INSTITUTION AUDITEE	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION
	NOM DU PROJET	Programme de Réhabilitation et de Reconstruction des Hôpitaux et Centres de Santé gérée par l'UEP (Unité d'Exécution et de Programmation)
	REFERENCE DU MARCHE	PIP 14-15/001-F/MSPP

OBJET DU CONTRAT	Construction du Centre de Santé Sans Lit (CSL) de la zone de TORZIA à PESTEL, Département de la GRANDE ANSE
SERVICE BENEFICIAIRE	MSPP
MONTANT CONTRACTUEL	25,830,850.00 Grdes
PROCEDURE DE PASSATION	AOR

Ce contrat est d'un montant inférieur au seuil de revue préalable de la CNMP et l'option est laissée à l'Autorité Contractante (AC) de procéder en accord avec les termes de Loi, c'est-à-dire, avec le respect des principes de concurrence, de transparence, et des règles de comptabilité publique.

DOCUMENTS D'APPEL D	'OFFRES		
Inscription au Plan de PDM, o	ou bien au Plan Prévisionnel	PIP 14-15	
Annuel de PMP			
I. Lettre d'Invitation	Date	Non datée sur document archivé	1
	Date de remise annoncée	27/08/14 à 1PM	1
	Soumissionnaires invités	ND dans la LdI, mais listé dans rapport d'évaluation:	
		BACEE/GRANDECO/PLANITECH	
		Le document revu est le modèle	
		standard non rempli	
		Sign. Fl. D. Guillaume, Ministre	
II Instructions aux	Conformité administrative	Quitus fiscal type C	
Soumissionnaires		Patente valide	
		Certificat de visite	
		Inscription au RC	
	Capacité financière	Plan de charge de 6 mois	
	Capacité technique	- Liste personnel-clé + CV	
		- Liste des équipements avec	
		attestation de disponibilité	
		- planning exécution	
		- provenance matériaux	
		- Expér. similaires avec réf.	
	Délai de livraison/exécution	ND	2
Formulaires de Soumission	Modèle de Soumission	OK	
	Tableau des Contrats en cours	OK	
	Modèle de Contrat	OK adapté au type de contrat	
	Certif. visite des lieux	OK	
III. Bordereau des Quantités	Bordereau des PU + descriptif	OK	
	Devis quantitatif/estimatif	Détaillé et standard pour le type CSL	
IV. Spécif. techniques		OK	

V. Plans		ND	
Avis CNMP sur DAO:			
	Condition non applicable sous	les seuils	
PV D'OUVERTURE			•
	Date, heure d'ouverture	07/01/15 heure ND	
	Nombre d'Offres	1 offre: BACEE PLANITECH a décliné GRANDECO a déposé en retard (noté à 1:12PM)	
	Montants lus à l'ouverture	25,830,850.00 Gdes	
	Membres du COPEO	CMMP désignés: Ketler, Evens, Jean- Remy, Noel.	
Rapport d'Evaluation		1	
	Date du rapport, signatures	14/01/15 visa CMMP	
	Contrôle de recevabilité administrative		
	Classemnt des offres corrigées	NA	
	Contrôle des qualifications	Sur base d'une grille: Délai proposé 20 pts Planning détaillé 10 pts Bordereau correct 10 pts Expérience/Pers/ 6 pts Equipements 4 pts Dossier administratif 10 pts Esthécité/Exhaust. de l'offre 10 pt. Total Technique 70pts  Evaluation Financière 30 pts	
	Evaluation/Recommandation	L'évaluation suit la grille convenue entre membre COPEO/CMMP.  BACEE T+F: 52/70 + 30/30 = 82%  Recommandation BACEE jugé conforme	
CMMP			
	Date	14/01/15	3
	Décision	BACEE	
<b>Avis CNMP sur Attribution</b>			
	Pas Applicable		
<b>Publication de l'Attribution</b>			
	Date	Non documentée	
	Support de publication	NA	
Notification du Marché			
	Date	ND	
Revue de l'offre sélectionnée			
	Conformité	OK présente un délai de 7 mois	
Contrat signé			
	Date	Non daté	*
	Montant	25,830,850.00 Gdes	
	Entrepreneur	BACEE	

			#16 Rue Demesle, Delmas 43
		Délai d'exécution	7 mois
		Conformité au modèle des	OK
		DAO	garantie de 6 mois
		Conformité Caution BE	Pas requise, mais retenue de garantie
			de 10% pouvant être cautionnée à la
			Réception provisoire
		Visa CSCCA	OK 28/09/15
Comm	entaires		
1		re d'Invitation doit aussi servir à in	diquer le début de la période de soumission et
	donc, être datée		
2	Suivi de l'exécution pa	r la DOSS: Direction d'Organisation	on des Soins de Santé
3			is ne signent pas les rapports d'analyse qui sont
	soumis pour avis et sig		
	•	mbres de la CMMP a été soumise	à la CNMP les 07/07/14 et dernièrement le
	08/01/16.		
4	Revue rapide de PU	2 500 / 2	
	Béton de fondations 22	•	
	BA en élévation 23,80		
	maçonnerie de parpain		
	Total gros œuvre 11,2		
	Revêtements 8,057,52	•	
	Boiseries, portes, fenêr Total finitions et équip		
	Total fillitions et equip	Dements 14,017,320	
	Pas d'indice de collusion	on avec le contrat précédent mais l	a pratique d'annoncer les 3 firmes invitées dans
		'est pas conseillée pour les contrats	• •
			le premier décline, le second soumet une offre
		obtient le contrat. Il y a eu concurr	

	No de Fiche MS03	Date 19-26/07/2016 Auditeurs DTI, Inc. TURNIER S.A.
3	INSTITUTION AUDITEE	Ministère de la Santé Publique et de la Population
	NOM DU PROJET	Programme de Réhabilitation et de Reconstruction des Hôpitaux et Centres de Santé
	REFERENCE DU	ND

ND

**MARCHE** 

OBJET DU CONTRAT	Travaux de Construction du Centre d'Isolement Ebola à Morne à Cabris Commune de Croix des Bouquets, Dept. de l'Ouest
SERVICE BENEFICIAIRE	MSSP
TITULAIRE	JMN CONSTRUCTION
MONTANT CONTRACTUEL	28,920,886.45 Gourdes
PROCEDURE DE PASSATION	Appel d'Offre Restreint

DOCUMENTS D'APPEL D	'OFFRES		
Inscription au Plan de PDM, ou bien au Plan Prévisionnel		PIP 14-15	
Annuel de PMP			
I. Lettre d'Invitation	Date	Non datée sur document archivé	1
	Date de remise annoncée	27/08/14 à 1PM	1
	Soumissionnaires invités	ND dans la LdI	
		Le document revu est le modèle	
		standard non rempli	
		Sign. Fl. D. Guillaume, Ministre	
II Instructions aux	Conformité administrative	Quitus fiscal type C	
Soumissionnaires		Patente valide	
		Certificat de visite	
		Inscription au RC	
	Capacité financière	Plan de charge de 6 mois	
	Capacité technique	- Liste personnel-clé + CV	
		- Liste des équipements avec attestation	
		de disponibilité	
		- planning exécution	
		- provenance matériaux	
		- Expér. similaires avec réf.	
	Délai de livraison/exécution	ND	2
Formulaires de Soumission	Modèle de Soumission	OK	
	Tableau des Contrats en cours	OK	
	Modèle de Contrat	OK adapté au type de contrat	
	Certif. visite des lieux	OK	
III. Bordereau des Quantités	Bordereau des PU + descriptif	OK	
	Devis quantitatif/estimatif	Détaillé et standard pour le type CSL	
IV. Spécif. techniques		OK	
V. Plans		ND	
Avis CNMP sur DAO:			

Condition non applicable sous les seuils		
PV D'OUVERTURE	**	
	Date, heure d'ouverture	9/01/2015, 14h00
	Liste des soumissionnaires	3 offres soumises JMN 28,920,886, BURODECO rejeté pour retard, FEDEC 31,222,050
	Offres rejetées lors de la session d'ouverture	Une offre rejetée pour cause de retard (BURODECO a 2:49PM)
	Membres du COPEO	2 membres, 1 Superviseur des opérations, 1 Secrétaire. Cacheté CMMP/MSPP
Rapport d'Evaluation (tel qu	u'inclus dans le contrat)	
	Date du rapport, signatures	14/01/2015
	Contrôle de recevabilité administrative	Oui
	Classement des offres corrigées Contrôle des qualifications  Evaluation/Recommandation	NA,  Sur base d'une grille: Délai proposé 20 pts Planning détaillé 10 pts Bordereau correct 10 pts Expérience/Pers/ 6 pts Equipements 4 pts Dossier administratif 10 pts Esthécité/Exhaust. de l'offre 10 pt. Total Technique 70pts  Evaluation Financière 30 pts  Evaluation porte sur les deux offres acceptées JMN: 56/70 + 30/30 = 86% FEDEC 51/70+27.78/30 = 78.78%
СОРЕО		
	Date Décision	14/01/2015 JMN
Avis CNMP sur Attribution		
D 11 (1 1 1) (1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Pas applicable	
Publication de l'Attribution	Dete	No. 1- mark
	Date  Support de publication	Non-documenté Non-documenté
	Support de publication  Existence de plainte	Pas de plainte rapportée
Notification du Marché	Existence de piantie	r as de plantie rapportee
1 TOMICANOM GU MANGELLIC	Date	16/01/2015
Revue de l'offre sélectionnée		
	Conformité	OK
Contrat signé	1	
8	Date	Signé, non daté
	Montant	28,920,886.45 Gourdes
	Visa CSCCA	Cacheté, 28/09/15
	Entrepreneur	JMN Construction

		Délai d'exécution/livraison	150 jours (5 mois)
		Conformité au DAO	DAO non-disponible
		Caution de Garantie	Montant équivalent à l'avance de
			démarrage (20%)
		Retenue de Garantie	10%
Con	nmentaires		
1	3 firmes invités à retirer	r le DAOR, 3 offres soumises, 1 éc	arté pour cause de retard.
3	Pas de mention de la provenance du choix des 3 firmes retenues		
4	L'offre du soumissionn	aire attributaire : Durée de la validi	té de l'offre non-documentée
5	recevabilité administrat administratif & Equipe. Critère d'évaluation sur Esthéticité de l'offre, et	ive (10 points), seule la Patente & et Calendrier de Financement sont la présentation du DAO (10 points	e idée quantifiable sur les qualifications. Pour l Quitus à jour, Présentation du Personnel requises. s) sur la conformité de l'offre avec le DAO, offre. Les 2 derniers critères sont subjectifs et
	Les dossiers du MSPP sont limités pour cause de problèmes d'archivage lors de changement du personnel. La Direction de l'UEP indique que les archives avaient été correctement constituées mais conservées au Cabinet du Ministre puis égarées lors du changement d'administration.  Procédure conforme avec analyse pouvant être subjective, mais attribution à l'offre jugée conforme et		
	moins-disante		

No de Fiche	MS04	Date	19-26/07/2016
		Auditeurs	DTI, Inc.
			TURNIER S.A.
		 ,	_

4	INSTITUTION AUDITEE	MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION (MSPP)	
	NOM DU PROJET	TRAVAUX de Réhabilitation de l'hôpital Notre Dame du Perpétuel Secours sur Financement PETROCARIBE	
	REF. DU MARCHE	Indéterminé	

OBJET DU CONTRAT	Phase 2 des Travaux de Réhabilitation de l'Hôpital Notre Dame du Perpétuel Secours, Commune de Bon Repos	
SERVICE BENEFICIAIRE	MSPP	
MONTANT CONTRACTUEL	37,675,786.87 Gdes	
PROCEDURE DE PASSATION	AOR	

DOCUMENTS D'APPEL D'OFI	FRES	
Inscription au Plan de PDM, ou bien au Plan Prévisionnel Annuel de		Indéterminé
PMP  I. Lettre de l'invitation restreinte	Date de Publication	Lettre d'invitation du 21/04/2015 adressée à BECOSA, ETRAMEC
	Date de remise annoncée	SA, ET IC CONSTRUCTION SA 8 mai 2015 à 12 h. Ouverture des
		plis à 3 h. Pas idéal, mais il s'agit d'un marché sous les seuils.
	Caution de Soumission	NA
	Qualifications requises	Sur base d'une grille: Délai proposé 20 pts Planning détaillé 10 pts Bordereau correct 10 pts Expérience/Pers/ 6 pts Equipements 4 pts Dossier administratif 10 pts Esthécité/Exhaust. de l'offre 10 pt. Total Technique 70pts  Evaluation Financière 30 pts
II. Instr. aux Soumissionnaires (IGS)	Suivant DAO standards	Non
III. Instruct. Spéciales (ISS)		Non
IV. Formulaires de Soumission		Non
V. CCAG	Suivant DAO standard	
VI. CCAP		
VII. Spécif. Techniques, Plans	Oui	OK
VIII. Bordereau des Quantités	Oui	OK
Avis CNMP sur DAO		
	Date	Non applicable
PV D'OUVERTURE		
	Date, heure d'ouverture	8 mai 2015 à 3 h
	Nombre d'offres	2

		Office maintáis	Una offra tandiva mietás		
		Offres rejetées Membres du COPEO.	Une offre tardive rejetée  Nomination de 3 membres.		
		Membres du COPEO.			
			Circulaire officielle non		
D	4 JUE142		documentée		
Kap	port d'Evaluation		11/05/15		
		Date du rapport	11/05/15		
		Recevabilité administrative	OK		
		Classement des offres	Pas appliquée		
		Contrôle des qualifications	OK		
		COPEO	Certification par COPEO des		
		Evaluation/Recommandation	qualifications d'ETRAMEC avec		
			recommandation d'attribution		
Avis	CNMP sur Attribution				
		Non applicable			
Publ	ication de l'Attribution				
		Date	Non appliquée		
		Support de publication			
Noti	fication du Marché	*			
		Date	Non documentée		
Revi	ie de l'offre sélectionnée	•			
		Conformité	Non documentée		
Conf	trat signé				
		Date	15 mai 2015		
		Montant	37,675,786.87 Gdes		
		Entrepreneur	ETRAMEC SA, Port au Prince		
		Délai d'exécution	90 jours		
		Conformité au DAO	N.A.		
		Garantie BE	10% avec délai de garantie de 6		
		Garantie BE	mois		
		Avance	30% non cautionnée		
		Visa CSC/CA	OK		
Com	mentaires	. 100 00 0, 011	1 5 ==		
COM					
1	Une avance de 30% non ca	autionnée n'est pas prudente			
	L'évaluation par points pour travaux permet de la subjectivité qui est à éviter.				
	Le valuation par points pour travaux permet de la subjectivité qui est à eviter.  La pratique recommandée est d'identifier l'offre moins-disante après contrôle arithmétique, et contrôle de				
2		l'offre moins disante en post-qualification sur critères quantifiables.			
2	La pratique recommandée				
	La pratique recommandée l'offre moins disante en po	st-qualification sur critères quantifia	ables.		
3	La pratique recommandée l'offre moins disante en po L'ouverture tardive n'est pa	st-qualification sur critères quantifia			
	La pratique recommandée l'offre moins disante en po L'ouverture tardive n'est pa seuils.	st-qualification sur critères quantifia as une situation idéale, mais accepta	ables.		

	No de Fiche MS05	Date 19-26/07/2016 Auditeurs DTI, Inc. TURNIER S.A.
5	INSTITUTION AUDITEE	MSPP
	NOM DU PROJET	FONDS PETROCARIBE
	REFERENCE DU MARCHE	ND

OBJET DU CONTRAT	TRAVAUX DE REHABILITATION DU BLOC OPERATOIRE RESIDENCE DU PETIT PERSONNEL, IMAGERIE ET TRAVAUX DIVERS
SERVICE BENEFICIAIRE	Hôpital ND du Perpétuel Secours à Bon repos
TITULAIRE	ETRAMEC
MONTANT CONTRACTUEL	37,553,592.39 Gdes
PROCEDURE DE PASSATION	Listée en AOR

Aucun document de la procédure n'est listé (Lettre d'Invitation, DAO, PV Ouverture, Rapport d'Evaluation)

Cont	rat signé			
		Date	Le 3 septembre 2015	
Montant		Montant	37, 553, 592.39 Gdes	
Entrepreneur		Entrepreneur	ETRAMEC SA	
Délai d'exécution		Délai d'exécution	180 jours calendaires à compter de la date de	
			réception de l'avance de démarrage.	
			La date prévue pour la réception provisoire des	
			travaux est fixé au mois de mars 2016 sur une durée	
			de six (6) mois).	
		Visa CSC/CA	Contrat non visé par CSCCA.	
			Lettre du CSCCA du 28/09/15 notant l'absence de	
			CCAP, Cahier technique, Lettre d'Invitation, copie	
			des offres, etc	
			CSC/CA accorde son visa à titre exceptionnel.	
		Conformité DAO	NA (DAO non documenté)	
		Conformité Caution BE	Caution BE Non documentée	
Com	mentaires			
1	Les archives sont rapportées avoir été égarées lors du changement d'administration ministérielle.			
2	Ce contrat a fait l'objet d'une revue des procédures de gestion contractuelle et de visite d'inspection.			
3			du manque de fonds pour le paiement de l'entrepreneur. Le	
	solde à payer e	est rapporté être de 70%. Il n	'y a pas de PV d'Etat des Lieux donnant une situation qui	
	permettrait une	e clôture ordonnée et équitab	ole du contrat.	

	No de Fiche MS06	Date 19-26/07/2016 Auditeurs DTI, Inc. TURNIER S.A.
6	INSTITUTION AUDITEE	Ministère de la Santé Publique et de la Population
	NOM DU PROJET	Programme de Réhabilitation et de Reconstruction des Hôpitaux et Centres de Santé
	REF. DU MARCHE	Indéterminé

OBJET DU CONTRAT	Travaux de Construction d'une Buanderie avec chambre froide, réfectoire et cuisine l'hôpital de Bon Repos
SERVICE BENEFICIAIRE	MSSP
MONTANT CONTRACTUEL	32,336,564.90 Gourdes
PROCEDURE DE PASSATION	Indéterminé

Aucun document relatif à la procédure de passation n'est documenté

Con	Contrat signé		
		Date	Signé, non daté
		Montant	32,336,564.90 Gourdes
		Visa CSC/CA	28/09/15 avec commentaires
		Entrepreneur/Fournisseur	Engineering Corps (EC)
		Délai d'exécution/livraison	90 jours (3 mois)
		Conformité au modèle des	NA DAO non-disponible
		DAO	
		Caution de Garantie	ND
		Retenue de Garantie	ND
Con	Commentaires		
1			
	DAO, Soumission, CV personnel, documents administratifs, planning. Mais à titre exceptionnel accorde		
	son visa le 28/09/15 (en même temps que 4 autres contrats)		
2	2 Le contrat lui-même apparaît incomplet et ne porte aucune signature ou visa.		
	Procédure non conforme validée par CSC/CA		

	No de Fiche MS07	Date 19-26/07/2016 Auditeurs DTI, Inc. TURNIER S.A.
7	INSTITUTION AUDITEE	MSPP
	NOM DU PROJET	ACQUISITION 8 VEHICULES AMBULANCES
	REFERENCE DU MARCHE	ND

OBJET DU CONTRAT	Acquisition de huit véhicules fermés modèle 2015 (ambulances)
SERVICE BENEFICIAIRE	CENTRE AMBULANCIER DU SUD
MONTANT CONTRACTUEL	432,000.00 USD
PROCEDURE DE PASSATION	Demande de Cotation

Ce contrat a été audité par erreur en lieu et place du contrat d'acquisition de 4 véhicules ambulance (#6 sur la liste MSPP) attribué également à HINOTO 45 jours plus tard au même prix unitaire de \$54,000.00 HT. Considérant que le contrat audité couvre 8 véhicules et est chronologiquement le premier, il est vraisemblable que le second contrat est une fourniture additionnelle sur base de la présente procédure.

DEMANDE DE COTATION			
Inscription au Plan de PDM, ou bien au PMP	Plan Prévisionnel Annuel de	PIP 14-15	
Contenu imposé	Date de la demande signée	22/09/2014 HINOTO/ EUROPEAN MOTORS/ UNIVERSAL MOTORS	
	Date de remise	3/10/2014	
	Bordereau descriptif (Spécifications)	OK	
	Bordereau des Quantités	OK	
	Délai de livraison/exécution	30 JRS	
	Formulaire de remise de prix	NON	
RAPPORT D'EVALUATION			
	Date	Non signé, non daté	
	Nombre d'offres et montants	1	
	Tableau comparatif	NA	
	Evaluation / Recommandation	L'évaluation porte sur le contrôle des specs. Le Comité accepte les légères variations accordant 87.5% des qualifications techniques.  HINOTO (87.5%)60 + (40/40) = 92.5%	
СОРЕО			
	Date	ND	
	Décision	ND et contrat non signé	
Publication de l'Attribution			

Date	NA
Support de Publication	NA
Date	5/12/2014
Conformité	Toyota Land Cruiser LWB
	Vérifiée pour chaque spec. OK
	\$80,200USD TTC (54K HT)
Date	5/12/2014
Montant	432,000.00 USD
Entrepreneur/Fournisseur	HINOTO S.A
Délai d'exécution/livraison	30 JOURS
Visa CSC/CA	Signé, non daté
	Support de Publication  Date  Conformité  Date  Montant Entrepreneur/Fournisseur Délai d'exécution/livraison

#### **Commentaires**

Absence de la documentation de la réception et ouverture des cotations des concessionnaires Absence de l'approbation du COPEO, DAO dans le rapport d'évaluation ainsi que la date de préparation.

La modalité de livraison du contrat signé est différente de celle inscrite dans la demande de cotation, Aucune note n'a été écrite expliquant la raison pour laquelle un seul concessionnaire a répondu à la demande

La procédure conduit à l'attribution 45 jours plus tard à 4 véhicules supplémentaires. La situation est suspicieuse car en procédant ainsi la phase de revue par la CNMP est évitée (les 2 contrats sont sous le seuil de 25M de Gdes) alors que le total (\$432,000 + \$216,000) = \$648,000 est supérieur au seuil réglementaire.

	No de Fiche MS08	Date Auditeurs	19-26/07/2016 DTI, Inc. TURNIER S.A.
8	INSTITUTION AUDITEE MSPP		
	NOM DU PROJET Acquisition de Maté	ériels de Bureau	
	REFERENCE DU MARCHE	ND	

OBJET DU CONTRAT	Acquisition de Matériels de Bureau
SERVICE BENEFICIAIRE	Hôpital de ND du Perpétuel Secours de Bon Repos
TITULAIRE	GES
MONTANT CONTRACTUEL	10,991,937.00 Gdes
PROCEDURE DE PASSATION	Demande de Cotation

DEMANDE DE COTATION		
Inscription au Plan de PDM, ou bien au	Plan Prévisionnel Annuel de PMP	PIP 14-15
Contenu imposé	Date de la demande signée	24/08/15
		GES/ECSI/OFFICE CITY
	Date de remise	11/09/15
	Bordereau descriptif	OK
	(Spécifications)	Liste détaillée des items
		avec quantités, mais sans
		descriptif
	Bordereau des Quantités	OK
	Délai de livraison/exécution	30 JRS
	Formulaire de remise de prix	NON
RAPPORT D'EVALUATION		,
	Date	Non documenté
	Nombre d'offres et montants	
	Tableau comparatif	
	Evaluation / Recommandation	
COPEO		
	Date	ND
	Décision	ND
Publication de l'Attribution		
	Date	NA
	Support de Publication	NA
Notification du Marché		
	Date	ND
Revue de l'offre sélectionnée		
	Conformité	Pas de specs
Contrat / Bon de Commande signé		
	Date	Non daté
	Montant	10,991,937 Gdes

Fournisseur	General Engineering Sces	
	GES	
Délai de livraison	60 jrs	
Conformité au modèle de la CFN	NA	
	Docs administratifs OK	
Pro Format	avec PU mais sans descriptif	
	de la fourniture à livrer	
Visa CSCCA	OK non daté	
	Délai de livraison Conformité au modèle de la CFN Pro Format	GES  Délai de livraison 60 jrs  Conformité au modèle de la CFN NA Docs administratifs OK  Pro Format avec PU mais sans descriptif de la fourniture à livrer

#### **Commentaires**

Il n'y a pas de rapport d'évaluation qui comporterait un tableau comparatif des offres. L'absence d'un descriptif avec spécifications techniques ne permet pas une procédure compétitive régulière ni un contrôle de conformité à la qualité souhaitée du Bénéficiaire.

## ANNEXE B. FICHES DE REVUE DES CONDITIONS DE GESTION CONTRACTUELLE

No de Fiche	MS04G	Date de la Visite	20/07/2016
		Auditeurs	DTI, Inc.
			TURNIER S.A.
		Phase 2 de TRAVALIX de réhabilitation de	

OBJET DU CONTRAT	Phase 2 de TRAVAUX de réhabilitation de Hôpital N-D DU PERPETUEL SECOURS de Bon Repos
SERVICE BENEFICIAIRE	Hôpital de Bon Repos

La Revue a couvert l'exécution de travaux répartis en deux contrats attribués à ETRAMEC.

# 1<sup>ier</sup> Contrat du 15/05/15

ENTREPRENEUR	ETRAMEC SA	
MONTANT CONTRACTUEL	37,675,786.87 gourdes	
DATE	15 mai 2015	
DELAI	90 jours	
BUREAU DE SUPERVISION	Supervision par le service DOSS du MSPP	
MONTANT CONTRAT	Pas applicable	
DOCUMENTS CONTRACTUELS ACTIFS		
Validité des Cautions	Validité des Cautions Revue par l'auditeur et opinion	
Caution de Bonne Exécution Non requise		Non requise

Caution de Garantie sur Avance	30% non cautionnée
Attribution d'Avenants	
	Pas d'avenant mais un contrat similaire 4 mois plus tard sans compétition.

Etats d'Avancement		
Financier	Montant contractuel	37,675,786.87 Gdes
	Décaissemnt cumulé brut	33,908,208.2
	Taux d'avancement	90%
Délai de Livraison/Exécution	Délai contractuel	90 jours
	Délai écoulé	Travaux interrompus faute de trésorerie
	Taux d'avancement	100 %

Procédures d'approbation et paiement des factures	Non disponibles
---	-----------------

Procédures de Réception		
Certificat de Réception Provisoire	Date du Certificat	12 décembre 2015
(et définitive) ;	Signatures	Deux représentants du MSPP et le contractant
Bon de Livraison certifié		et un ingénieur de l'Entrepreneur
	Validité du format	OK
	Délai total effectif	Pas applicable
Restitution de la garantie de BE		Pas applicable

No de Fiche	MS05G	Date de la Visite Auditeurs	20/07/2016 DTI. Inc.
			TURNIER
			S.A.

OBJET DU CONTRAT	L'EXECUTION DES TRAVAUX DE : REHABILITATION DU BLOC OPERATOIRE, RESIDENCE DU PETIT PERSONNEL, IMAGERIE ET TRAVAUX DIVERS	
SERVICE BENEFICIAIRE	Hôpital Bon Repos	

## 2<sup>ième</sup> contrat du 03/09/15

ENTREPRENEUR	ETRAMEC
MONTANT CONTRACTUEL	37,553,592.39 Gdes
DATE	Le 3 septembre 2015
DELAI	180 jours calendaires à compter de la date de réception de l'avance de
	démarrage. Durée d'exécution 6 mois.
BUREAU DE SUPERVISION	La supervision des travaux est assurée par le MSPP à travers la Direction de l'Organisation des Services de Santé (DOSS).

Validité des Cautions		Revue par l'auditeur et opinion
Caution de Bonne Exécution	Montant Conformité du format Validité en cours	Il n'existe pas une caution de bonne exécution dans le cadre de ce projet. Cependant le MSPP exige une retenue de garantie de 10% qui sera libéré à la réception définitive ou provisoire sur présentation d'un cautionnement bancaire d'un montant équivalent.
Caution de Garantie sur Avance  Attribution d'Avenants	Montant Conformité du format Validité en cours	Une caution de garantie pour un montant égal à 30% de l'avance de démarrage est réclamée dans le contrat signé.
Auribution d Avenants	Aucun avenant	
To a Wa	Aucun avenant	
Etats d'Avancement Financier	Montant contractuel	25 552 502 20
Timaliciei	Décaissement cumulé brut  Décaissement cumulé net	37, 553, 592.39  Seulement une avance de 30% a été accordée. Le décaissement a été effectué par MEF qui conserve les justificatifs.  Le contrat exige une retenue de garantie de 10% sur le montant initial du marché.
	Taux d'avancement	30%
Délai de Livraison/Exécution	Délai contractuel Délai écoulé Taux d'avancement	6 mois Depuis mars 2016 37% selon le contractant
Procédures d'approbation et paiement des factures		
	Tous documents de paiements conservés au MEF  Outre l'avance déboursée, une seconde facture a été soumise mais le MSPP n'a pas pu l'honorer pour absence de fonds. Ces documents sont acheminés au MEF et il n'existe pas de copie au MSPP pour consultation.	
Procédures de Réception		
	Les travaux sont arrêtés por	ur le non-paiement de la 2eme facture.

# La Visite d'Inspection des travaux de l'Hôpital de N-D du Perpétuel Secours a couvert les deux contrats revus

Inspection Physique			
	Date et lieu de	Jeudi 21 juillet 2016/ Bon Repos	
	l'inspection		
	Personnes rencontrées	Deux représentants du MSPP	
		Responsable d'ETRAMEC avec son ingénieur	
Commentaires, Opinion	Tous les travaux ont été démarrés et ils sont au stade de 37% d'exécution		
	physique. Cependant, les travaux se sont arrêtés pour absence de		
	financement, le MSPP n'a pas pu honorer la deuxième facture émise par la		
	firme. Cette dernière a démobilisé ses matériels et le son personnel sur le		
	terrain.		

#### **DONNEES TECHNIQUES**

Brève description technique des travaux

Phase 2

L'ancien hôpital d'enceinte était tombé complètement en ruine. Les travaux du nouvel hôpital comprennent la reconstruction et l'addition des bâtiments et installations requises pour un hôpital régional répondant au tous les besoins de santé. Les travaux sont repartis en 3 phases à couvrir en différents lots.

La Phase 2 comprend la construction d'une buanderie incluant chambre froide, un réfectoire, une cuisine, et un pavillon privé de 60 lits. Cette phase est couverte par ce contrat avec ETRAMEC pour 37.675.786.87 Gdes.

Le lot suivant est aussi attribué à ETRAMEC et couvre la reconstruction d'un bloc opératoire, la résidence du petit personnel, l'imagerie, et travaux divers.

#### **COMMENTAIRES**

Le premier contrat du 15/05/15 avec un délai de 3 mois, aussi bien que le contrat du 03/09/15 avec un délai de 6 mois ont été arrêtés faute de financement.

Les conditions d'arrêts de chantier ne sont pas conformes à une résolution équitable, sans réception, ni état des lieux contradictoire.

Toutefois, une retenue de garantie de 10% du montant initial du contrat est gardée par le MSPP et sera libérée à la réception définitive des travaux, sans que la reprise de ceux-ci soit programmée à la date de la visite. Le chantier des deux contrats est donc fermé et aucune opinion ne peut se faire sur l'organisation.

Il a été possible de revoir les plans, spécifications et bordereaux, qui apparaissent ayant été bien établis. la supervision a été assurée par DOSS mais aucun document n'a pu attester une coordination active avec le service de l'Unité des Etudes et de la Programmation.

La DOSS, une direction du MSPP chargée de superviser les travaux de réhabilitation n'était pas en mesure d'effectuer ce travail, du fait que cette direction ne disposait pas les moyens logistiques nécessaires pour accomplir sa mission. Lors de notre rencontre avec les responsables de la DOSS, ils nous ont confié qu'ils ont effectué de préférence un travail de suivi et non de la supervision proprement dite.

Concernant conformité des travaux avec le dossier technique contractuel, respect du planning, adéquation des montants des états d'avancement approuvés avec l'avancement physique, organisation du chantier sur les plans de l'efficacité et de la sécurité, nous ne détenons pas assez d'informations permettant d'exprimer notre opinion sur la conformité des points susmentionnés.

Les travaux inspectés sont apparus de qualité satisfaisante mais les avancement physiques restent partiels et représentent des opérations de gros œuvre qui pourraient bien être l'objet de dégradation sous les conditions courantes des édifices.